

Nations Unies chargée de la consolidation de la paix pour aider les États au sortir d'une guerre; la création d'un conseil des droits de la personne, davantage comptable de ses actes, au fonctionnement simplifié et plus puissant que la Commission des droits de l'homme, gravement discréditée, et qu'il serait appelé à remplacer; le renforcement des mesures de non-prolifération nucléaire; une convention de large portée contre le terrorisme, aux termes de laquelle tous les pays s'entendent enfin sur la définition à donner à ce crime; une augmentation de l'aide au développement consentie par les pays prospères, pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement, c'est-à-dire le plan d'action ambitieux adopté en 2000 par l'ONU pour éradiquer la pauvreté. Pour conclure, M. Annan préconise l'élargissement et la réforme, trop longtemps reportés, du Conseil de sécurité.

Le Canada souscrit à la plupart de ces recommandations, à telle enseigne que, lorsqu'elles ont été présentées en conférence de presse à New York, un journaliste étranger a lancé cette pointe : « Ont-ils (en parlant des Canadiens) inventé l'État idéal aux yeux des Nations Unies? » De l'avis même du représentant permanent du Canada auprès de l'ONU, l'ambassadeur Allan Rock, de nombreuses idées exprimées par M. Annan sont conformes aux orientations canadiennes. « Nous constatons une communauté de vues sur des questions d'une importance fondamentale pour nous. »

La lutte contre la prolifération nucléaire en est un exemple. Selon M. Malone, « la prolifération constitue la plus grande menace pour la sécurité à l'heure actuelle ». Le Canada est également préoccupé par la propagation des maladies à l'échelle de la planète et, à ce titre, souhaite renforcer le réseau d'alerte et les mécanismes d'action de l'OMS. Dans le même temps, il est déterminé à contribuer à la stabilisation et à la reconstruction à long terme de pays comme Haïti et l'Afghanistan. « Pour nous, la consolidation de la paix n'est pas un simple exercice théorique, d'ajouter M. Malone. »

La responsabilité de protéger

Dans son rapport, M. Annan insiste sur la *responsabilité de protéger*, concept qui allie l'humanitarisme à la sécurité au sens strict, ce dont les Canadiens ont tout lieu de se réjouir. Cette idée s'inspire en effet d'un rapport présenté en 2001 par la Commission internationale de l'intervention et de la souveraineté des États, créée à l'instigation du Canada. Dans ce dernier document, il est question de la *responsabilité d'empêcher* que des menaces, potentiellement catastrophiques, se concrétisent, de la *responsabilité d'agir*, si des populations sont menacées par un tel danger, et de la *responsabilité de reconstruire*, après une crise majeure.

Même si la *responsabilité de protéger* autorise l'intervention militaire, il est également clair que la force ne devrait être utilisée que dans les situations où un État n'a ni la capacité ni la volonté de protéger ses citoyens — et que toute action doit être bien dosée, afin de n'infliger que les dommages



photo : PC (Elaine Thompson)

absolument nécessaires pour empêcher des pertes encore plus graves. « On ne peut invoquer la souveraineté de l'État pour tirer un voile sur des atrocités de masse, le nettoyage ethnique et des génocides, affirme quant à lui M. Rock. » Celui-ci estime que, malgré la controverse qu'il suscite, ce concept recueille de plus en plus l'adhésion de la communauté internationale. La directrice générale de l'Association canadienne pour les Nations Unies (ACNU), Kate White, est du même avis : « C'est une idée qui commence à faire son chemin. Le Canada marque des progrès en ce qui concerne des questions d'une importance cruciale, y compris la *responsabilité de protéger*. »

Le saviez-vous? Le monde compte 11 millions de réfugiés. On estime par ailleurs à quelque 25 millions le nombre des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, dont le tiers ne peuvent bénéficier de l'aide apportée par les agences des Nations Unies.

Toutefois, cet engouement pour la *responsabilité de protéger* n'est pas partagé par tous les pays, met en garde Jocelyn Coulon, qui couvre les questions de politique étrangère pour le quotidien *La Presse* et auteur des *Casques bleus*. « Si un certain nombre de pays occidentaux adhèrent à ce concept, on ne peut en dire autant des pays en développement, qui éprouvent beaucoup de méfiance. »

Jeffrey Pearson, ancien haut diplomate et président de l'ACNU, et fils de Lester B. Pearson, estime que cette méfiance obéit à des raisons évidentes : « Ce sont les pays en développement, et non les pays riches, qui subiront les conséquences des interventions armées. À l'inverse, nous savons que personne ne s'ingérera dans les affaires de nos pays. » Qu'à cela ne tienne, M. Rock précise que des pays comme l'Afrique du Sud, la Tanzanie et le Mexique se sont montrés favorables à l'idée. « Certes, il reste à surmonter certaines difficultés, poursuit-il. Mais nous ne ménageons aucun effort pour tenter d'en expliquer le principe. »

Le maintien de la paix à notre époque

L'ambassadeur Rock manifeste un intérêt sincère pour l'ONU. Son père, James Thomas Rock, militaire de carrière, a servi pendant 12 mois au sein de la première force de maintien de la paix des Nations Unies, déployée à Suez à la fin des années 1950, à l'instigation de Lester B. Pearson. Cette mission a d'ailleurs valu à ce dernier le prix Nobel de la paix. « Je me souviendrai toujours des lettres en provenance de Port-Saïd,

Le Canada donne son appui : Le secrétaire général de l'ONU Kofi Annan fait son arrivée à l'aéroport de Calgary pour le sommet du G8 de 2002.